



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autoroutes

Question écrite n° 67831

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la gestion et les profits dégagés par les sociétés d'autoroute depuis leur privatisation. Elle lui indique que cet avis met en avant que la rentabilité exceptionnelle des sociétés concessionnaires d'autoroutes « historiques » pourrait être davantage régulée en faveur de l'État et des usagers. Elle lui rappelle que l'Autorité de la concurrence a constaté que l'augmentation du chiffre d'affaires des SCA (sociétés concessionnaires d'autoroutes) depuis 2006, nourrie par l'augmentation continue du trafic et du tarif des péages, apparaît largement déconnectée de leurs coûts réels d'exploitation. Par conséquent la rentabilité nette des SCA est très élevée puisqu'elle a atteint en 2013, selon les sociétés, entre 20 % et 24 % de leur chiffre d'affaires. Par ailleurs, elle croit savoir grâce à ce même avis qu'une part importante des marchés de travaux des sociétés concessionnaires d'autoroutes est attribuée à des sociétés appartenant à leur groupe respectif. Aussi elle se félicite que l'Autorité de la concurrence ait émis treize recommandations afin d'améliorer la gestion de ces sociétés et d'assurer une régulation de l'autoroute rééquilibrée en faveur du concédant et des usagers. C'est pourquoi elle aimerait connaître son sentiment concernant cet avis et ces recommandations.

Texte de la réponse

Le Gouvernement examine actuellement les suites qu'il pourra donner aux recommandations contenues dans les rapports de la Cour des comptes et dans l'avis de l'autorité de la concurrence. Dans le cadre du projet de loi croissance et activité, l'Assemblée nationale a adopté un certain nombre de dispositions législatives pour renforcer la transparence du secteur des autoroutes concédées et renforcer le contrôle en particulier de la dévolution des marchés de travaux par les sociétés concessionnaires d'autoroute. Par ailleurs, le Premier ministre a souhaité le 30 décembre 2014, mettre en place un groupe de travail réunissant des parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat pour examiner deux scénarios pour l'avenir des autoroutes concédées historiques : celui de la remise à plat des contrats et celui de la résiliation. Cette décision fait suite à la mission d'information de la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale sur la « place des autoroutes dans les infrastructures de transport » et du groupe de travail du Sénat sur les sociétés concessionnaires d'autoroute. Le groupe de travail a remis ses conclusions mi-mars. Le Gouvernement arrêtera sa position au vu de cet éclairage.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67831

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8915

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2359